

WATERMAEL-BOITSFORT

Le chien Saki ne sera finalement pas euthanasié

Le malamute de Justyna sauvé par un comportementaliste

La décision est tombée le 23 avril. Saki, le malamute de Justyna ne sera finalement pas euthanasié. Un nouvel arrêté du bourgmestre a annulé celui du 30 mars. Olivier Deleuze (Ecolo) avait pris cette décision suite à la mort de quatre agneaux. Le chien de Justyna avait été désigné coupable et dangereux par certains habitants du quartier.

C'est un véritable soulagement pour Justyna, Saki, son malamute ne sera pas euthanasié. Cette habitante du coin du balai à Watermael-Boitsfort avait eu une grosse frayeur, le 2 mars dernier. Son chien s'était échappé de son habitation, suite à l'inattention de sa colocataire. Le lendemain, elle retrouvait son compagnon à quatre pattes, mais la police lui annonçait qu'il avait tué quatre agneaux appartenant au garde forestier. Peu après, la situation s'était envenimée. Justyna avait reçu une lettre de menace signée par les habitants du quartier et une affiche « ici gît un tueur d'agneaux » placardée sur son grillage. Comme si cela ne suffisait pas, un arrêté du bourgmestre Olivier Deleuze (Ecolo) lui était adressé. Son chien, considéré comme dangereux, doit être saisi par la commune en vue d'être euthanasié.

Justyna remet alors Saki à une personne de confiance, afin de le protéger et d'empêcher sa capture. La jeune femme prend les devants et va interpeller le bourgmestre écologiste. À deux, ils décident de remettre le destin de Saki à l'avis de comportementalistes animaliers. Olivier Deleuze laisse la jeune femme choisir l'expert et lui propose une contre-expertise assurée par la brigade canine. Les deux parties finissent par se mettre d'accord.

UN NOUVEL ARRÊTÉ

Justyna remet alors Saki à une personne de confiance, afin de le protéger et d'empêcher sa capture. La jeune femme prend les devants et va interpeller le bourgmestre écologiste. À deux, ils décident de remettre le destin de Saki à l'avis de comportementalistes animaliers. Olivier Deleuze laisse la jeune femme choisir l'expert et lui propose une contre-expertise assurée par la brigade canine. Les deux parties finissent par se mettre d'accord.



Saki le malamute n'est pas un chien méchant, selon sa propriétaire... et le comportementaliste. ■ D.R.

Suite au rendez-vous avec son comportementaliste, Justyna apporte la preuve que son chien est bien éduqué et ne représente aucun danger. Un résultat qui n'étonne pas Julie Willems, également éthologue. « On a tellement tendance à humaniser les chiens, à leur donner une place importante

dans la maison, au sein de la famille, qu'on les considère presque comme des petits humains. Tout cela ne doit pas occulter le fait qu'un chien reste un animal. S'il s'en prend à une autre bête, ce n'est pas anormal, ce sont ses instincts de chasse. Ce n'est pas pour autant qu'il va agresser un homme, c'est ri-

dicule», appuie-t-elle. « Il existe bien évidemment des races qui ont des instincts plus forts et pour lesquels il faut privilégier certaines habitudes. On doit veiller à ce que le chien sorte souvent et se dépense, pour calmer son trop-plein d'énergie.»

Du côté du cabinet d'Olivier Deleuze, l'arrêté du 30 mars est finalement remplacé par un autre, délivré le 23 avril, qui annule l'euthanasie. « Nous nous sommes rendu compte que la brigade canine n'était pas compétente pour analyser le chien. Nous nous en sommes donc remis à l'avis du premier expert. Cependant, nous avons défini, avec la propriétaire, des aménagements nécessaires, comme renforcer les clôtures du jardin. Un agent de quartier vérifiera si tout est bien respecté. »

■ S.P.O.



LA JEUNE FEMME SE RÉJOIT DE L'AVIS POSITIF DU COMPORTEMENTALISTE



DELEUZE PRÉVIENT : LA PROPRIÉTAIRE DEVRA PROCÉDER À DES AMÉNAGEMENTS

ASSISES

« Je leur ai dit de ne pas monter dans la chambre »

« Quand Dominique et Antonino sont arrivés, j'étais terrorisée et je leur ai dit de ne pas monter dans la chambre de Michele », a déclaré Marisa Presutti vendredi, devant la cour d'assises de Bruxelles. Celle-ci, ainsi que son ex-mari, Dominique Gibaldi, et le frère de ce dernier, Antonino,

sont accusés d'avoir assassiné Michele Caputo, le compagnon de Marisa Presutti. L'homme avait été porté disparu en février 2005 et son squelette avait été retrouvé en mars 2010, enterré dans le jardin de sa maison à Wemmel.

« J'ai inventé que Michele était déjà couché, qu'il dormait, et que ça ne

valait donc pas la peine d'aller le voir cette fois-ci pour discuter », a poursuivi Marisa Presutti.

« J'avais peur, je ne voulais pas qu'ils montent dans la chambre », a répété l'accusée. « Mais Antonino a dit : « ça suffit, ça fait une semaine qu'on attend pour parler à ce type, cette fois on y va ». Et puis ils sont mon-



Les accusés. ■ EDU

tés », a encore déclaré Marisa Presutti. Par ailleurs, Antonino Gibaldi a affirmé, vendredi, qu'il ne se souvenait pas avoir déclaré à la police que Marisa Presutti leur avait demandé d'entrer sans faire de bruit et de monter jusqu'à la chambre où Michele Caputo se reposait. Interrogé sur la disparition inquiétante de Michele Caputo, Dominique Gibaldi avait très vite avoué s'être rendu, un soir de début février 2005, à Wemmel, chez son ex-femme et le compagnon de celle-ci.

Selon lui, Marisa Presutti s'était plainte à plusieurs reprises qu'elle et leurs deux enfants étaient victimes de violence de la part de Michele Caputo. Il avait alors décidé d'intervenir. Dominique Gibaldi avait ensuite avoué avoir frappé, ce soir-là, Michele Caputo avec une bûche de bois, puis lui avait pressé cette bûche sur la gorge jusqu'à ce qu'il cesse de respirer. Antonino Gibaldi, également interrogé, avait fini par avouer lui aussi qu'il avait accompagné son frère et qu'il l'avait aidé à maîtriser la victime. ■

JETTE



Une voiture en feu rue des Augustines

Vers 6h15 du matin, une voiture a pris feu à la rue des Augustines à Jette provoquant un important nuage de fumée visible à plusieurs centaines de mètres. Les pompiers et la police sont rapidement arrivés sur place et ont maîtrisé le feu. Suite à la coulée de l'essence de la première voiture, d'autres véhicules ont été endommagés. Il n'y a aucun blessé. ■

ISABELLE ANNEET

BRUXELLES

Deux jeunes gens dérobent un scooter

Dans la nuit de jeudi à vendredi, peu après 1h30, des policiers de la zone Bruxelles Capitale-Ixelles circulaient dans la rue de Laeken. En se dirigeant vers le boulevard d'Anvers, ils ont constaté deux jeunes individus sur un scooter blanc. Le conducteur n'avait pas l'air très à l'aise et ne semblait pas maîtriser l'engin. Les inspecteurs ont décidé alors de procéder à un contrôle. En s'approchant, ils ont remarqué qu'il n'y avait pas de clés dans le barillet et que la tête de fourche était cassée. Cette dernière laissait apparaître des fils électriques. Les policiers ont demandé au conducteur de couper le contact. Il s'est exécuté en passant sa main droite

dans la tête de fourche, pile à l'endroit où le carénage était cassé. Après avoir manipulé les fils, le moteur s'est enfin coupé. Directement, le conducteur a pris la parole, déclarant qu'il avait trouvé le scooter et les casques avec son ami, une heure avant. Alors que le véhicule était arrêté, les policiers ont constaté que le passager arrière essayait d'ôter des gants en plastique. Après vérification, la plaque d'immatriculation du scooter et le numéro du châssis ne correspondaient pas au véhicule. Les deux jeunes, déjà connus des services de police, ont été délivrés au parquet de Bruxelles. ■

■ S.P.O.

ETTERBEEK

Se garer où l'on veut avec la bénédiction communale

C'est une lettre quelque peu étrange qui a émané de la commune d'Etterbeek, début du mois de mars. Suite à des travaux de réaménagements à l'avenue Hansen Soulie, les conditions de stationnement sont particulièrement pénibles pour les riverains. Une constatation que reconnaît la commune, à travers cette lettre. Elle précise que les riverains ne sont pas responsables de la situation. Elle ajoute également que la commune s'est adressée au parquet de Bruxelles, lui demandant de faire preuve de tolérance. Une tolérance qui s'applique uniquement si le stationnement en infraction n'est pas dangereux. Des dispositions qui devaient rester effectives jusqu'à la fin du mois de mars. Cependant, la circulaire rappelle que le bourgmestre n'a pas de compétence judiciaire. Tout ce dispositif relèverait



Serge de Patoul. ■ BELGA

donc de l'appréciation des services de police et du parquet. Cependant, il reste possible, pour les riverains sanctionnés, d'envoyer leur p.v. auprès du cabinet du bourgmestre. Une initiative qui n'a pas ravi Serge Patoul (FDF), député bruxellois, qui compte interpeller le ministre-président du gouvernement bruxellois, sur le caractère ambigu de cette lettre. Pour lui, le bourgmestre appelle à ne pas respecter le code de la route et cela n'est pas tolérable. ■

ANDERLECHT

Le Conseil d'État suspend l'écartement de Mahi

Le Conseil d'État a suspendu la mesure préventive d'écartement de trois mois prise à l'encontre du professeur de religion islamique de l'athénée royal Leonardo Da Vinci (Anderlecht) Yacob Mahi par la ministre de l'Éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles Joëlle Milquet (cdH), annonce-t-il vendredi. L'homme est soupçonné de « mauvais traitements » à l'endroit d'élèves de sa classe. Ces faits ont été mis au jour de façon incidente, à l'occasion de l'enquête menée par l'administration en février/mars sur une bagarre qui avait opposé en janvier des élèves de l'école. À la suite du rapport des préfets, le professeur

avait été entendu au ministère le 30 mars. Après quoi, la ministre avait décidé de se constituer partie civile et de déposer plainte. Le professeur de religion islamique faisait en outre l'objet d'une mesure de « suspension préventive » pour une durée de trois mois (délai renouvelable) contre laquelle il a introduit un recours en extrême urgence. Dans un arrêt rendu vendredi, le Conseil d'État a suspendu l'exécution de cette mesure. Il a également considéré que « la demande de la Communauté française de mettre en œuvre le mécanisme de la balance des intérêts en présence ne se justifiait pas eu égard au cas d'espèce ». ■

■ S.P.O.

BRÈVES

MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Le PTB soutient une activiste palestinienne

Ce dimanche 26 avril, le PTB organise un flashmob sur la place communale de Molenbeek-Saint-Jean. Le but de l'opération ? Exiger la libération immédiate de Khalida Jarrar, une activiste palestinienne retenue en Israël. Le militant est une parlementaire de la gauche palestinienne (FPLP), qui défend depuis de nombreuses années les prisonniers politiques palestiniens. Le 2 avril, des militaires israéliens l'ont arrêté. Une mesure drastique qui vise à punir ses choix politiques. La jeune femme doit passer le 27 avril devant le tribunal militaire israélien. Maître Joke Callewaert, son avocate belge, s'exprimera lors du rassemblement pour tenir les manifestants au courant de l'avancement de l'affaire. ■

ANDERLECHT

Un adolescent de 15 ans arrache une chaîne

Le 22 avril, sur le coup de 11h, un vol à l'arraché a eu lieu rue du Champion à Anderlecht. La police de la zone Bruxelles-Midi a été appelée pour embarquer le suspect qui était maintenu au sol par des passants. Les faits se sont déroulés rapidement. Une femme se baladait place de Linde lorsqu'un individu lui a arraché sa chaîne autour de son cou. Un témoin a pris en chasse le voleur et a réussi à l'intercepter jusqu'à l'arrivée des services de police. Le bijou a pu être retrouvé sur la route, le suspect l'avait lâché dans sa course. La victime a formellement identifié son agresseur. L'adolescent de 15 ans a finalement été mis à la disposition du parquet de Bruxelles. ■